



N°9-novembre 2018

LaruscaMag



L'édito du Maire Les nouveaux arrivants Les finances Les travaux

Les projets d'aménagement

L'urbanisme
Le domaine public
Vivre ensemble
Le social
Adresses utiles

Les démarches administratives Le périscolaire Les associations

La bibliothèque

Attention village!

Ici,

Des cloches marquent les heures, sonnent les messes et les décès

Des coqs chantent dès le lever du jour

Des concerts d'oiseaux

Des vaches s'expriment

Des chevaux paissent dans les prés et promènent des cavaliers

Des grenouilles coassent

Des engins cultivent nos champs

Des tondeuses vrombissent aux beaux jours

Des arbres dans la rue perdent leurs feuilles à l'automne

Et surtout, n'oublions pas

Des enfants s'amusent et jouent dans les rues et les jardins



L'EDITO DU MAIRE

Chers et chères Ruscadien.nes.

J'ai plaisir à vous écrire quelques mots en exergue de ce LARUSCAMAG, moyen d'information et de connaissance pour nos 1250 foyers Ruscadiens. Vous trouverez dans les articles de ce n°9 un aperçu le plus exhaustif possible répondant à nos réussites et désirs de nouveautés pour la population. Je rappelle ici que certaines réalisations n'ont pu être accomplies, essentiellement en raison d'investissements structurants, comme l'Ecole Maternelle, l'acquisition de bâtiments pour pérenniser services de santé et commerces ou la Convention d'aménagement du Bourg.

Le retard comblé, nous pouvons désormais envisager sereinement d'autres équipements et projets, sur tout le territoire.

nances. Comme vous le savez depuis 2013, l'État se défausse d'une partie de son déficit sur les collectivités locales, de désengagements en transfert de compétences non compensées, il nous astreint à réduire les dépenses et de concert à ne pas augmenter les recettes. Conséquemment l'investissement en berne, impliquera la dégradation des services publics de proximité et du carnet de commandes des entreprises. Vous connaissez la suite, à terme le prix à payer reviendra de facto à l'usager.

Afin de contrebalancer les carences de l'Etat engendrées par les cadeaux fiscaux et autres crédits d'impôts aux plus aisés, le gouvernement fait les 'poches' des communes, Communautés de communes et Conseils départementaux pour tenter de contenir la DETTE, ce qu'il ne parvient toujours pas à faire... C'est élémentaire, moins de Recettes = Déficits. Face à ce challenge, les Mairies et Communautés de Communes se mobilisent en recherchant d'autres movens pour leurs fonctionnements, sans augmenter les taxes locales et en se privant de certaines d'entre elles. Il devient impérieux d'appréhender notre avenir commun, programmer des espaces dans les divers plans d'urbanisme, de manière à accueillir des activités économiques, génératrices d'emplois sur nos territoires. Conjointement nous devons préserver l'attractivité et les services des centre-Bourgs. La démographie en hausse et les ressources s'épuisant, il s'agit de préparer la transition urgente, vers une économie économe et respectueuse de notre environnement, d'encourager rapidement la mise en place des approvision-

En cette fin d'automne 2018, nous devons rester optimistes et combatifs, pour ne pas laisser l'ÉTAT poursuivre méthodiquement l'abandon de nos territoires ruraux. Ouelques exemples viennent étaver notre résistance : le tribunal administratif de Bordeaux en son audience du 26 Juin, a condamné le préfet et les protagonistes du charcutage de notre territoire, en rétablissant notre communauté de communes à 16 communes au lieu des 11 imposées en 2016. Ainsi, SAUGON, GENERAC, ST VIVIEN DE BLAYE, ST CHRISTOLY et St GIRONS sont réintégrées dans le respect et l'esprit de la loi NOTRe. Récemment la décision des services fiscaux, de fermer les bureaux du trésor public de St SAVIN et ETAULIERS a été ajournée, cependant rien n'est définitivement gagné si la déconstruction de notre monde rural de ses relais indispensables : Services de santé, agriculture, petits commerces, services publics qui sont les piliers de notre équilibre et du bien vivre.

A l'heure ou des communes fusionnent pour optimiser leurs fonctionnements, nous préférons garder notre autonomie de pensée et d'administration, il s'agit de coopérer grâce

à une gouvernance équilibrée avec la Communauté de Commune, qui a en charge l'organisation et la mise en place de services que, la **seule commune** n'est pas en mesure d'accomplir...À titre d'exemple :

- ≥ Construire une gendarmerie, moderne, efficace et centralisée avec des ressources optimales,
- Epauler une association d'aide et de maintien à domicile.
- Assurer les services, d'action sociale, d'action culturelle, de petite enfance ... Un ALSH...
- Créer une Maison d'accueil pour Personnes Agées dans notre commune.
- ≥ Une micro-crèche à la Gare de st YZAN-St MARIENS.
- ≥ Une épicerie solidaire ou des maisons partagées
- Enfin financer une partie de la construction du gymnase (futur collège à MARSAS), pour encourager les sports en salle,

Je vous invite cher(e)s concitoyens(nes) à consulter L'investissement est dépendant de l'état de nos fi- les sites de la CC Latitude Nord Gironde ou de la Mairie qui vous renseigneront utilement sur tous les services distribués et mutualisés entre nos 16 communes. Pour notre part, l' 'aménagement du Bourg (CAB) quasi terminé, permet de nous projeter en 2019 et 2020, vers d'autres équipements et projets:

- La nomination des voies et rues sur l'ensemble de la Commune, avec une numérotation unique et linéaire des habitations en Janvier,
- ≥ Des zones de jeux pour enfants (3 à 6 ans et 7 à 12 ans) sur la plaine des sports qui seront complétées, par des agrès en direction des juniors et seniors, en mai-Juin
- ≥ Un site cinéraire intégré au cimetière fin 2019,
- Le chemin piétonnier route de PierreBrune, vers la Verrerie qui clôturera la CAB en 2019,
- ≥ Un parcours sportif (ou des écoliers), qui reliera le lac des Vergnes, le lotissement du Lac, la plaine des sports et la MARPA à la Verrerie en 2020
- ≥ L'embellissement des quartiers et des hameaux sera le challenge d'un autre mandat.

Ces réalisations comme celles relevées dans les articles proposés dans ce journal, sont financées par les fonds propres de la commune et par de substantielles subventions de l'Etat, du Département, la Région, la Communauté de Commune, la Caisse d'Allocations Familiales.... A ce propos le fonctionnement financier, qui contribue nécessairement à notre activité vous est révélé en page 2 et détaillé dans le Document d'Orientation Budgétaire de LARUSCADE que site:http://www.mairievous trouverez sur notre laruscade.fr/index.php/mairie/le-budget.

Pour terminer je souhaite la bienvenue à Ghislaine JEANNEAU, nouvelle conseillère municipale et communautaire et félicite tous les acteurs municipaux, adjoints et membres des commissions qui ont participé à la métamorphose de notre commune, la seconde en population de la CDC qui ne craint plus rien pour son développement en vue des 3000 Habitants et son école de 350 élèves, à condition que les élus soient actifs et constructifs pour notre l'avenir et nos biens communs.

Je remercie sincèrement le groupe de travail : Patrick Dominguez, Josiane Berton, Olivier Jouenne ainsi que les collaborateurs bénévoles, qui ont conçu ce magazine et qui ont pris l'engagement de revenir vers vous chaque semestre.





NOUVEAUX ARRIVANTS

Nomination de Gwendoline Meunier, agent de sécurité de voie publique

La commune a décidé d'engager un nouvel agent ASVP (agent de sécurité de voie publique). C'est Mme Gwendoline Meunier qui a été recrutée.

Issue des Cadets de la République et forte de ces années d'expérience d'adjoint de sécurité, elle a pour mission, depuis le 1^{er} août, de faire respecter les pouvoirs de police du Maire.

Autrement dit, elle assure le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal.

Ses missions sont de contrôler les infractions relatives au règlement d'urbanisme et leur conformité.

Elle peut également constater les infractions au stationnement réglementé et gênant, au non-respect des règles de savoir-vivre (nuisances sonores, entretien des terrains, ...) et les verbaliser.

Elle assure la surveillance et la sécurisation des enfants aux abords des écoles ainsi que la surveillance des manifestations sportives, culturelles et commémoratives.

Afin d'être au plus près de ses missions, elle effectuera des rondes sur le territoire communal.

Vous la reconnaîtrez à son uniforme. Ayant un rôle de médiation et de liaison avec

le public sur le terrain, elle pourra répondre à vos questions concernant la réglementation.

Bienvenue à elle.





Detite interview d'Elodie Perreau, sage-femme

Chère Elodie Perreau,

Pouvons-nous dire depuis quand vous êtes installée à Laruscade ? *Je suis arrivée le 1^{er} février 2018*.

Pourquoi le choix de Laruscade?

J'avais eu l'occasion de venir faire un remplacement et j'ai trouvé la commune très agréable, très familiale. J'avoue aimer la campagne. C'est un cadre idéal pour travailler.

Quels sont les services que vous proposez?

J'assure le suivi gynécologique des femmes de tous âges. Je suis également les familles pendant les grossesses : préparation à l'accouchement, suivi à domicile pré et post natal, rééducation du périnée.

Quel est votre bilan après ces quelques mois?

Je suis très contente. J'ai rencontré des personnes très sympathiques, des familles attachantes. Je me réjouis également car j'assure de plus en plus le suivi de jeunes femmes. C'est très bon signe de prendre sa santé à cœur.

Merci. Nous n'avons plus qu'à vous souhaiter une bonne continuation.

Pour la contacter : 07 86 26 84 08

passion, savoirs, un souffle unique



LES FINANCES

La commune est attentive aux financements que l'Etat lui attribue d'où une approche budgétaire s'appuyant avant tout sur les recettes. Cela permet aux élus de connaître les sommes à dépenser avant de procéder aux choix.

C'est comme cela que LARUSCADE maîtrise son porte-monnaie.

Pour pouvoir faire des travaux dans la ville, elle priorise les chantiers.

L'important est de trouver l'équilibre entre les recettes et les dépenses, en restant attentif aux besoins de la population et surtout en respectant notre capacité financière.



DÉPENSES

RECEITIES



DEPENSES de FONCTIONNEMENT



Le produit fiscal et les taxes locales, la compensation intercommunale et les taxes diverses (31 % du Budget communal), constituent avec les dotations et les participations de l'état (36%), l'essentiel des ressources de fonctionnement de la commune.

Le reste provient des ventes de produits et de remboursement de salaires (20%).

Pour plus de détails consulter : http://www.mairie-laruscade.fr/index.php/mairie/le-budget.



LES TRAVAUX



Chemin piétonnier allant vers la future MARPA



Equipement numérique de l'école



- **☆** Réfection de la toiture du cabinet infirmier et logement : 10636 €
- ☆ Réfection de la VC 122 (La Garosse-Le Bizon) : 28 487,50 €
- **☆** Démoussage du toit de la salle des fêtes et celui du restaurant scolaire : 8415 €
- ☆ Réalisation d'une chape en béton à la maison des sports : 1835 €
- **☆** Chemin piétonnier allant vers le « lotissement du lac » : 7 264 €
- **Reprofilage des routes avec aide de 30198 € sur un total de : 76 612€**
- **☆** Réparation d'ouvrage d'art au Pont du Merle : 9 108 €
- **☆** Changement de la chaudière Mairie-Ecole : 24 498 €
- **Achat de mobilier scolaire pour CE1, CM1 : 2 553 €**
- **Achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine : 2 288€**
- **☆** Rénovation de l'éclairage des classes et de la mairie : 4 918 €
- **Accessibilité en classes 6 et 7 : 12 390 €**
- **☆** Changement huisseries école maternelle
- **☆** Achat d'une auto-laveuse électrique : 2 150 €
- **☆** Carrelage des classes primaires 4 et 5 : 6 088 €
- Mise en place d'abribus subventionnés par le Conseil Régional avec un autofinancement de 800 €



Réfection de la toiture de l'église : 24 798€

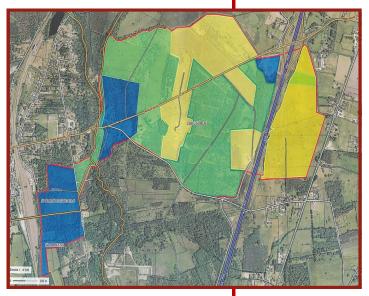


Fin des travaux—centre bourg



LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un projet d'avenir : la Zone d'Activité Economique Nord



Zone agricole

Zone Naturelle

Zone d'Activité Économique

La commission économique de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, intéressée par la création d'une réserve foncière, a souhaité que le projet de création d'une Zone Economique, qui impactera 170 ha au Nord de notre commune, de Pierrebrune à Saint Yzan, de part et d'autre de la D250 soit une opération de grande ampleur.

Ce site sera le lieu de création d'un bassin d'emploi pour nos populations et permettra de dynamiser le futur « en faveur des productions en circuits courts : maraîchères ou d'élevages ».

L'avis du bureau de la commission communale est globalement favorable, avec une réserve de manière à utiliser de la meilleure des façons, les terres arables et cultivables notamment à l'Est de la zone.

La SAFER démarchera les propriétaires et proposera les achats de terrains pour les rétrocéder ensuite à la CDC.



Intéressée par l'appel à candidature communau-

taire portant sur un projet de création de MARPA, notre commune s'est portée candidate pour le développement de logements privatifs adaptés au besoin des personnes âgées de notre territoire. Les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées valides sont des projets portés par la MSA. Elle a imaginé ces petites unités de vie, afin de faciliter le «vivre au pays», de préserver le tissu rural et de permettre à nos aînés de rester dans leur environnement.

A la campagne les personnes âgées sont contraintes de se rapprocher de la ville pour trouver une maison de retraite.

Or, ce qu'elles souhaitent pour la plupart c'est de continuer à vivre dans leur environnement familier. Le programme Marpa répond à un objectif social. Son « concept » s'appuie sur un label qui en fixe les caractéristiques.

Non médicalisée, la Marpa permet de vivre dans un cadre de vie sécurisé avec de nombreux services pour

les seniors, adaptés aux besoins quotidiens de chacun. S'ils le souhaitent, les résidents pourront participer à la vie quotidienne de la maison (jardinage, préparation des repas, etc...).





URBANISME: Informations

Vous avez un projet de construction neuve ou d'extension.

Vous souhaitez modifier l'utilisation de locaux existants, construire une annexe (garage, piscine enterrée ou hors sol...), faire une clôture, une division de terrain, un changement d'aspect extérieur du bâti

Pour tous travaux, il convient d'anticiper et de joindre le service Urbanisme de la ville afin de connaître les règles qui s'appliquent à votre projet. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville est consultable sur le site – rubrique Urbanisme/Voirie.

Commençons par le commencement :

Vous devez déposer une demande de travaux : permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme. Le dossier se compose du formulaire de demande adéquat (Cerfa n° ...) complété et accompagné de documents et plans décrivant votre projet.

L'examen technique permettra de vérifier la conformité aux règles d'urbanisme. L'exactitude et la qualité des documents fournis (plans, photos, dessins) faciliteront ainsi la compréhension par les personnes chargées d'instruire votre dossier et éviteront des retards dus à des demandes de pièces complémentaires.

Le chantier est enfin terminé!

Vous devez déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Tous les travaux doivent être achevés conformément

au dossier accepté (les crépis, les clôtures, l'assainissement, la réserve d'eau...).

La DAACT génère une visite de conformité effectuée par les services de la Mairie, dans les 3 mois à partir de sa réception en Mairie.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents qui vous accompagnent pour mener à bien votre projet.



EN CAS DE VENTE de votre bien,

Le notaire vous demandera de lui fournir un certain nombre de documents dont la DAACT et le certificat de non contestation de la conformité. C'est pourquoi il est important de communiquer au service Urbanisme, votre DAACT, dès l'achèvement du chantier afin de clôturer votre dossier.





Les travaux illicites, réalisés sans aucune demande, ni autorisation, constituent une infraction régie par l'article L.480.4 du code de l'Urbanisme, qui sera punie par une amende.



Les dépôts et rencontres avec le service Urbanisme se font uniquement sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi. Vous pouvez prendre rendez vous au 05 57 68 67 18.



DOMAINE PUBLIC

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, stipule en son art L2122-1 et suivants que « Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique...... » et que ce même code dispose dans ses articles L 2125-1 et suivants, modifié par ordonnance n° 2017-562 du 19 Avril 2017, que « toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance » et en fixe les conditions d'attribution et de rétribution.

L'occupation est soumise à convention et présente un caractère précaire et révocable. Le règlement d'occupation du domaine public fait

l'objet d'un arrêté du Maire. Il fixe les conditions générales des occupations et s'applique sur l'ensemble de la commune. La décision de mettre des locaux communaux à la disposition de ceux qui en font la demande, et la détermination de leurs conditions d'utilisation relève de la compétence du Maire, sous le contrôle du conseil municipal.



epuis la fin de l'aménagement du bourg, les terrasses de café, restaurants... sont partie intégrante de l'aménagement du cœur de la ville et de son animation. Elles sont soumises à une autorisation délivrée annuellement par Monsieur le Maire à titre précaire.

Elles sont réglementées notamment par arrêté municipal et soumises à redevance d'occupation du domaine public.



Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

http://www.mairie-laruscade.fr/index.php/services/mairie/tarifs-occupation-domaine-public



VIVRE ENSEMBLE EN HARMONIE

L'évolution démographique de la commune nous incite à vous rappeler quelques règles élémentaires concernant le bruit, les animaux, les déchets verts et la propreté pour le confort de tous et de chacun.

Il existe un arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 et un arrêté municipal permanent du 21 août 2009 relatifs à la gestion des bruits et nuisances sonores.

En voici un extrait:

Article 5: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être exécutés uniquement :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30 Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.





Cet arrêté rappelle des règles concernant les propriétaires d'animaux.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les bruits émis par ceux-ci ne devront être gênants ni par leur durée, ni par leur répétition ou leur intensité.

Les dispositions de l'article L. 211-11 du code rural et de la pêche maritime stipulent « si un animal est susceptible compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le Maire, de sa propre initiative ou à la demande de toute personne concernée, peut prescrire au propriétaire ou au gardien de cet animal de prendre des mesures de nature à prévenir le danger ».

Si le propriétaire de l'animal ne donne pas suite aux injonctions et s'il ne dépose pas d'observations dans le cadre de la procédure contradictoire, le Maire peut, par arrêté, placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci. L'animal est confié à Trans Amis.



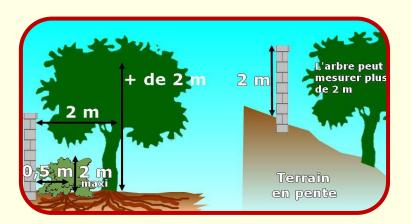


A fin d'encourager les relations de bon voisinage, la législation a mis en place un certain nombre de règles que chacun se doit de respecter.

L'article 671 du Code civil précise la règle de plantation en termes de hauteur et distance par rapport à votre voisin.

D'une manière générale, lorsqu'une plantation mesure **moins de 2 mètres de hauteur**, vous ne devez pas la planter à moins de **0,5 mètres** du terrain voisin. Si au contraire **sa hauteur est supérieure à 2 mètres**, il faudra respecter une distance d'au moins **2 mètres**.

Si vous ne respectez pas ces distances et en cas de plainte, on pourra vous imposer de réduire la hauteur de vos plantations ou de les arracher.





E BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Depuis le 1er janvier 2014, vous n'avez plus le droit de brûler les déchets résultant de l'entretien de votre jardin : les herbes tondues, les mauvaises herbes, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de la taille des haies et des arbustes, du débroussaillage.

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende pouvant s'élever à **450 €**.

Pour vous débarrasser de ces déchets verts, des solutions alternatives existent. Vous avez la possibilité de les broyer ou de les déposer en déchetterie.

La plus proche est celle de Saint Mariens. Horaires d'ouverture :

Eté (1/03 au 31/10) : Lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Hiver (2/11 au 29/02) : Lundi au samedi de 9h-12h et 13h-17h

Adresse: 2 bis Tessonneau 33620 Saint Mariens Contact: 05 57 55 86 60





Dans le but de limiter les troubles de voisinage, la législation a mis en place des règles spécifiques applicables aux activités d'entretien des jardins privés. Vous trouverez ici un rappel de la réglementation en vigueur.

Tout d'abord, rappelons que l'entretien des espaces verts publics comme privés est obligatoire.

En tant que particulier, vous devez ainsi entretenir votre jardin.





Un jardin non-entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à nettoyer votre propriété.

Vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice causé.

Vos voisins pourront vous contraindre à défricher votre terrain en saisissant les services de la **mairie** ou le tribunal d'instance.

Vous devez **tailler ou élaguer** régulièrement les branches des plantations qui dépassent de votre propriété. Si les ronces, les brindilles ou les racines, empiètent sur la parcelle de votre voisin, il pourra les couper lui-même .



BARDIN

L'arrêté précise que: Les dépôts sauvages de tous les déchets sont formellement interdits sur tout le territoire de la commune en dehors des lieux prévus et des jours de ramassage.

Les containers ou résidus devront être enlevés le soir de la collecte.



Le COURNAU



LE LAC VERT

E n cas d'infraction, le responsable du dépôt sauvage de déchets sera mis en demeure de procéder à leur élimination dans un délai déterminé.

Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, le propriétaire du terrain sur lequel aura été effectué le dépôt sauvage pourra être retenu pour responsable.



LE LAC VERT





onsultez le site de la Mairie ou du Smicvals, les bouteilles en verre devront être mises en containers sur les sites prévus.

Les ordures ménagères emballées dans des sacs plastiques seront insérées dans les containers ou sur leur couvercle et devront être exceptionnellement déposées sur la voie publique :

MERCREDI matin pour les ordures ménagères et les DIMANCHE soir pour les poubelles jaunes par quinzaine.



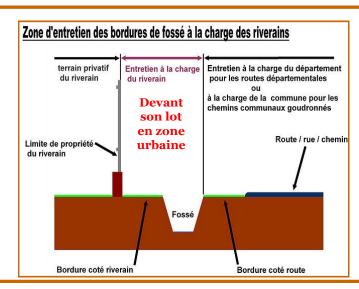


L e ramassage des ordures est assuré par les services du SMICVAL (Tel : 05 57 84 74 00).

ous trouverez le calendrier des dates de ramassage sur le site de la mairie (www.mairie-laruscade.fr) ou directement sur le site du SMICVAL.



L'ENTRETTEN DES IRRAINS ET FOSSÉS



In propriétaire est tenu à un curage régulier des fossés situés sur ou devant son unité foncière pour conserver les cours d'eau dans leur largeur et leur profondeur naturelle, ainsi qu'à l'entretien de la rive par élagage et taille de la végétation arborée, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux.

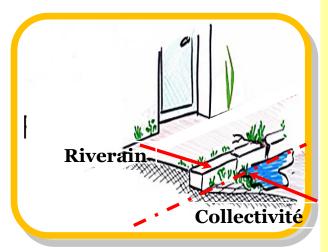
Il est également tenu à l'entretien périodique des bordures afin d'empêcher incendie et pollution de toute nature.



La propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains.

Tout propriétaire est tenu de balayer régulièrement son pas de porte et d'enlever les herbes dans l'emprise située entre l'immeuble bâti ou non de la chaussée, dont font partie les trottoirs ou bas-côté, de sorte à pouvoir faciliter la circulation des piétons.

Ils doivent aussi nettoyer les gargouilles et autres ouvrages d'évacuation des eaux pluviales placés en travers des trottoirs, des accès ou des caniveaux, de manière à maintenir en tout temps un bon écoulement des eaux.



DES TROTTOIRS ET ÉCOULEMNTS D'EAU

12345 67890 BIS TER

Laruscade comptant désormais 2750 habitants a l'obligation de nommer et de numéroter de façon normée les voies de circulation. (Décret 94-1112 du 19/12/1994).

L'adressage est un des éléments permettant la « commodité de passage ».

Le représentant des Pompiers précise qu'un bon adressage permet une intervention plus rapide et plus efficace afin de faire bénéficier l'ensemble des administrés, du même service et des mêmes conditions de sécurité sur toute la commune.

Cette facilité concerne également La Poste, les livreurs etc....

Le groupe de travail (Commune et représentant de La Poste) a été particulièrement attentif au fait qu'il n'existe pas de rues au nom identique dans une commune ayant le même code postal que LARUSCADE. Pour éviter toute erreur, et afin de fiabiliser les données, une seconde vérification sera effectuée par le Centre Courrier de Pugnac.

Le choix s'est porté sur une numérotation métrique. La numérotation métrique correspond à la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation.

Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante, et sans risque de créer des numéros bis ou ter.



Elle est particulièrement efficace pour les organismes de secours, puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.

La Poste précise que chaque habitant recevra un courrier nominatif qui lui précisera ses nouvelles coordonnées et son nouveau numéro. Ce numéro devant être apposé sur la boite aux lettres, sur le portail etc.., et dans tous les cas dans un endroit visible.

Les plaques seront fournies par la Mairie, cependant leur entretien incombera à leurs possesseurs.

L'ensemble des services publics (hormis le service des impôts) EDF, CPAM, ainsi que les assurances, mutuelles etc.... peuvent être informés, via internet, des nouvelles adresses.



LE SOCIAL

Le service social de la Mairie est là pour vous aider dans certaines situations difficiles.

Si vous avez des difficultés pour constituer vos dossiers (MDPH, APA, ASPA,...)

Pensez à prendre rendez-vous à la Mairie (05 57 68 67 18),

- ☆ demandes de portage de repas, Banque alimentaire, téléassistance, mobilité, transport à la demande, que nous transmettrons au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- ☆ prescription de colis alimentaire par les assistantes sociales de Saint André de Cubzac (05 57 43 19 22)



Le pôle territorial santé de Haute Gironde peut aider dans le domaine de l'insertion ou l'accompagnement des familles (contact 05 57 43 19 22).

La mission locale : 05 57 42 89 75 (mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire).

Le CIAS (le Centre Intercommunal d'Action Social) vous informe de vos droits et vous propose différents services :

- **L'écrivain public : 05 57 58 67 16**
- **Famille en Gironde** pour les dossiers de surendettement et de médiation familiale : **05 56 51 17 17**
- % Comité local pour le logement des jeunes : 05 57 42 89 75/ 07 82 44 41 66
- **Le conciliateur de justice : 05 57 58 67 16**
- **Les avocats, conseil juridique : 05 57 5 8 67 16**
- **L'aide aux victimes : 05 56 01 28 69**
- **La maison des droits et de la Justice (litiges) : 05 56 11 27 10**

Pour les personnes ayant besoin d'aide dans leur vie quotidienne, l'AMSAD (association de maintien et de soins à domicile de la Haute Gironde) est spécialisée dans les actions spécifiques d'aide à domicile (**contact 05 57 58 97 33).**

Médecin

Docteur Nicolas Claire

Médecin généraliste 5 Bis Le Bourg 33620 Laruscade Tél: 05 57 68 52 20

Pharmacie

Pharmacie Pezac - Fabien 5 Bis Le Bourg 33620 Laruscade Tél: 05 57 68 52 93



Infirmières

Marie-Hélène Bigot Peggy Bonnel Nadia Dutertre 99, le Bourg 33620 Laruscade Tél. 05 57 68 17 91



Engelric Isabelle

Tél: 06.68.11.49.04

Darbord Marina Tél : 06.62.00.88.45



Masseur kinésithérapeute

Poumaliou Pierre-Franck 5 le Bourg, 33620 Laruscade

33620 Laruscade Tél : 05 57 58 69 41



Sage femme

Elodie Perraud 99 Bis Le Bourg, 33620 Laruscade

Tel: 07 86 26 84 08





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

epuis mars 2017, la commune de Laruscade ne délivre plus

ni les Cartes d'identité (CNI) ni les passeports.
Si vous avez besoin de renouveler ces documents ou de les de-

mander pour la première fois, vous pouvez vous adresser : soit à la mairie de Saint Savin, Saint André de Cubzac, Blaye ou Libourne selon votre domicile.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est **valable 10 ans.**

La commune de Saint Savin vous recevra <u>uniquement sur</u> <u>rendez-vous au 05.57.58.95.95 (toutes les personnes concernées devront être présentes lors de la demande)</u> afin d'établir les demandes de CNI et les passeports.

Pour cela, vous devez effectuer une Pré-demande de CNI ou de passeport sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <u>www.passeport.ants.gouv.fr</u> et www.cni.ants.gouv.fr.

SANS LE NUMERO DE PRÉ-DEMANDE, LES SERVICES NE POURRONT PAS TRAITER VOTRE DOSSIER



Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser:

•auprès de la mairie de son domicile, ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme

auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la <u>jour</u>née défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement permet à l'administration <u>de</u> <u>l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.</u>

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire;
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

Attention en cas d'absence de recensement, le jeune ne sera pas convoqué à la <u>JDC</u>.

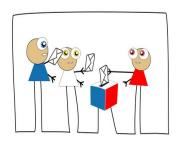
Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans. Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

LISTE ELECTORALE

N'oubliez pas de vous inscrire.

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin soit le 31 mars 2019 pour pouvoir voter aux élections européennes.



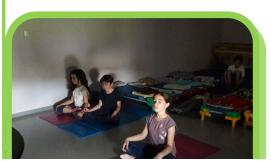


Que font les enfants pendant le temps périscolaire ?

a municipalité de Laruscade prend en charge les enfants pendant le temps périscolaire : le matin de 7h15 à 8h20, le midi de 11h45 à 13h30 et le soir de 16h15 à 18h45.

Delphine Fontbonne, référente périscolaire et Patricia Lasseverie, référente maternelle organisent ces temps d'accueil, entourées de leurs équipes afin de proposer aux enfants des activités ludiques, de détente.

Ainsi, le matin, les enfants peuvent colorier, faire des jeux de société ou lire. Pour les maternelles, à partir de 8H, l'accueil se fait dans leur bâtiment afin d'être plus au calme avant de commencer leur journée scolaire et retrouver un matériel adapté à leur âge.



Atelier de relaxation

Avant ou après le re-

pas, des activités sportives leur sont proposées : basket, pingpong, badminton, football, babyfoot, vélos et draisiennes pour les plus jeunes.

telier escrime

En fin d'après-midi, de nombreuses activités périscolaires sont proposées. En effet, la municipalité a choisi de poursuivre les NAP (Nouveaux Ateliers Périscolaires). Ces ateliers

gratuits avaient vu le jour avec les nouveaux rythmes scolaires qui amenaient la semaine scolaire à 4 jours et demi en septembre 2015.



l'heure du

Cependant, depuis septembre 2018, c'est le retour de la semaine des 4 jours. Ces ateliers auraient dû disparaître mais les élus de Laruscade ont choisi de les poursuivre afin de permettre aux enfants de découvrir différents domaines d'activités tels que la danse, le théâtre, l'escrime, la musique, l'anglais, les arts plastiques, le slam, la poterie, la relaxation, et bien d'autres activités.

L'atelier « Jeu de lois » a lieu tous les jeudis midi. Les enfants discutent et échangent autour de jeux qui leur permettent de comprendre ce

qu'est la loi, pourquoi il faut la respecter, quels sont leurs devoirs mais aussi leurs droits.

L'année ponctuée d'évènements

Remise des dictionnaires

l'approche de Noël, un repas en musique est offert aux enfants. Au mois de

juin, le football est à l'honneur avec un tournoi où chacun a sa récompense, un pique-nique conclut cette rencontre. En juin, le spectacle des NAP est organisé ainsi qu'une exposition où les parents peuvent voir ce

que leur enfants ont réalisé pendant les ateliers durant l'année écoulée.

L'année se termine sur une soirée où les élèves de CM2 sont à l'honneur.

En effet, après une scolarité passée à Laruscade et à l'approche du collège, ils reçoivent

un livre. Cette année, c'est un magnifique dictionnaire qui leur a été remis et qui les accompagnera pendant leur scolarité.



Match de football de fin

La cérémonie se termine autour d'un verre de l'amitié en présence des enseignants et des parents qui peuvent ainsi échanger et se remémorer les bons moments passés à l'école.



LE PÉRISCOLAIRE

Une entrée dans la citoyenneté.

Cette année, les élèves de CM2 ont la chance de passer leur permis de piéton. La cheffe Sonia Thomasson de la Gendarmerie Nationale de Saint Savin, leur enseigne avec bienveillance les premières règles du code de la route. Être piéton, c'est aussi avoir conscience du danger et être prudent. Un bon départ pour de futurs conducteurs.

Parallèlement, les élèves de CM2 vont également passer une formation de secourisme dispensée par les pompiers. Les premiers gestes qui sauvent sont importants. Plus ils sont pratiqués jeune, plus ils seront efficaces et spontanés en cas de besoin.



Nul doute que nos jeunes élèves seront à la fin de année scolaire préparés au mieux à devenir des citoyens accomplis.



Au plus près des enfants.



Équipe du Pôle Enfance/
Jeunesse

Formation « comprendre l'enfant en difficulté »

Les élus de la commune et les agents de l'école ont pour souhait de répondre au mieux aux besoins, aux attentes et aux éventuelles difficultés des enfants.

C'est pourquoi les agents ont demandé une formation. Grâce au CNFPT (Centre national de la fonction publique), Mme Eloïse Junier, psychologue clinicienne a dispensé deux jours de formation pendant les vacances de Toussaint.

Parallèlement à ces deux jours, deux agents ont également suivi une formation sur le thème « la médiation dans la cour de récréation » dans le but d'apprendre à désamorcer les conflits qui arrivent parfois entre les enfants.

Forts de bons conseils et pleines d'enthousiasme, nos agents vont reprendre le cours de l'année scolaire qui s'annonce bien.



LES ASSOCIATIONS

L'Art en Liberté est un atelier d'arts plastiques ouvert à toutes les personnes débutantes ou déjà confirmées désireuses de s'exprimer à travers les différentes techniques picturales.

Sous la houlette de Patricia PROUST-LABEYRIE, chacun peut s'initier au dessin, à la peinture à l'huile ou à la peinture acrylique, à l'aquarelle, au pastel sec ou à l'huile...

Cela permet, grâce à la liberté de choix du sujet et de la technique, de s'épanouir en trouvant sa voie et son propre mode d'expression.

Les cours ont lieu tous les mardis de 14h à 18h à l'ancienne école de Pierrebrune.

Serge Lafrance a dit: « on regrette rarement d'avoir osé, mais on regrette toujours de ne pas avoir essayé. »

Alors ne regrettez pas, venez essayer! <u>Prochaines manifestations:</u>

Exposition aux Halles du 17 au 23 Novembre 2018—Vernissage vendredi 16 novembre 2018 suivi d'une soirée musicale.

Exposition à l'Office de Tourisme de Saint-Savin au mois de Mars 2019

Pour tous renseignements:

Alain ANDRE, président: 05 57 58 90 98



Monsieur le Maire et son conseil municipal ont le plaisir de vous convier au traditionnel repas des aînés de 66 ans et plus organisé à la :

Salle des Fêtes de LARUSCADE En janvier 2019

La mairie a placé cette journée sous le signe de la solidarité avec nos anciens . Un groupe de musique vous proposera une animation musicale et dansante.







Depuis 30 ans, la troupe des saltimbanques offre des ateliers de théâtre et de danse pour petits et grands.

Les plus jeunes, à partir de 5 ans peuvent commencer les activités, le vendredi en fin d'après-midi ou le samedi matin.

Pour les plus grands, il est possible de faire partie de la troupe soit en jouant dans des pièces soit en faisant des ateliers de jeux d'improvisation.

L'ambiance amicale et chaleureuse est la base de cette association qui a organisé un son et lumière « L'île aux mioches » le 9 juin 2018 au Lac des Vergnes. Près de 70 enfants ont participé à cette aventure et plus de 100 bénévoles ont répondu à l'appel pour que cette extraordinaire aventure théâtrale voit le jour.

Pour plus de renseignements :

Contacter Véronique au 06 75 89 56 56 https://www.facebook.com/saltimbanques.laruscade

N'hésitez pas à venir les rencontrer.







L'A.E.R. est une association de parents d'élèves qui permet de récolter des fonds à travers diverses activités et manifestations pour aider au financement de jeux, de matériels, de sorties organisées par l'école.

Marché de Noël le 18 Novembre Loto le 9 février 2019



Tél.: 06.63.51.74.92 et 06.58.22.61.80

Suivez nous sur Facebook





L'« Atelier Broderie » se réunit un jeudi et un vendredi par mois.

Nous faisons une exposition annuelle en collaboration avec l'atelier « L'Art en Liberté ».

Cette année, nous exposerons en novembre au premier

étage de la salle des Halles à Laruscade.

Notre association propose l'apprentissage, la réalisation et la création d'ouvrages d'art, sous l'égide d'un professeur en broderie, Maïté Keiser.

Les bases de la broderie acquises, chaque brodeuse évolue, suivant les ouvrages et les techniques qu'elle a choisies.

Le tout dans une ambiance très conviviale d'échanges et de partages.

Tous les travaux sont réalisés à l'aiguille, sur tissus de coton, lin, soie, etc... et sur tout type de support, couvertures, coussins, nappes, rideaux, abat-jours, écharpes, tableaux, etc...suivant nos envies.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre pour partager cette passion.

Pour tout renseignement, date, horaire, tarifs ou autres,

vous pouvez contacter

Chantal Mascaro au 07 69 31 03 93



L a Ferme du Ciel propose toute l'année des chambres d'hôtes, et la découverte de la Haute Gironde par les airs, en montgolfière, mais aussi sur terre, avec des balades en forêt et une initiation à la sylvothérapie.

La Ferme du Ciel, 1, Buisson, 33620 Laruscade.

Tel 0557335260 - www.lafermeduciel.eu



elier broderie



Un club canin existe sur la commune et reste à votre disposition. Christian BOUTOLLEAU en est

le Président.

Pour contacter le club : 06 41 22 07 96 1 Lagrange au Barail 33620 LARUSCADE



CLUB CANIN

LA GYMNASTIQUE RUSCADIENNE La gymnastique ruscadienne a repris ses cours Le lundi de 19h à 20h30 Le jeudi de 18h à 19h Il y a encore des places, rejoignez-les.

Tel. 06 35 46 07 07,

mail: efnormandin@yahoo.fr

Tel: 06 35 46 07 07





RENCONTRES ET AMITIÉS

Le premier et troisième lundi du mois, les ainés se retrouvent à la salle des fêtes pour un après-midi convivial.

Ils seraient heureux d'accueillir de nouveaux retraités pour se joindre à eux.

Tel. 05 57 68 67 93.





Le Bibe ruscadien s'entraine activement chaque vendredi soir sur le terrain près de la salle des fêtes.

Vous pouvez faire quelques essais vous aussi. Tel. 06 29 41 63 29





Les amateurs se retrouvent au bord du lac pour profiter au calme d'un cadre magnifique et pour s'adonner à leur sport préféré.

Activités et festivités autour du lac des vergnes



PECHE ET LOISIRS



LA COCCINELLE

La coccinelle s'installe le mardi et le mercredi à Pierrebrune.

Cette garderie itinérante occasionnelle accueille les enfants de 3 mois à 4 ans dans un espace de découverte et de socialisation.

Tel: 06 84 78 91 35



L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueille les enfants de 3 à 14 ans le mercredi et pendant les petites et grandes vacances pour des activités ludiques et diverses

Contacter la Communauté de Communes : Tél. : 05 57 58 98 87



RAM

Le Relais des Assistantes Maternelles regroupe les personnes gardant des enfants petits et des grands pour des temps d'animation des Le vendredi de 8h à 12h à Pierre-





LA BIBLIOTHEQUE: les prochaines manifestations

Un lieu de culture

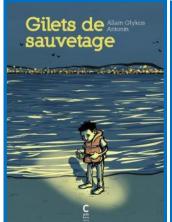
La bibliothèque de Laruscade vous propose non seulement une grande variété de livres jeunesse et adulte régulièrement enrichie de nouveautés mais également diverses animations.

Grâce à votre inscription à la bibliothèque, vous pouvez accéder **gratuitement** à de nouvelles ressources numériques sur biblio.gironde.fr. Vous y trouverez des films, des documentaires, de la musique, des magazines, des vidéos et tutos. Une vraie mine d'or à découvrir.

Jeudi 13 décembre à 19h

Le club des lecteurs intercommunal se réunira pour partager coups de cœur et coups de griffes parfois aussi !!





Samedi 15 décembre à 10h

Allain Glykos présentera son nouveau roman graphique « Gilet de sauvetage » illustré par Antonin Dubuisson.

Allain Glykos retourne sur les terres de son père pour trouver un peu de soleil au milieu de l'hiver. Or, dès qu'il arrive sur l'île de Chios, il assiste à une autre tragédie : l'arrivée massive de migrants. Il ne peut rester indifférent à la détresse de ses hommes et de ses femmes qui ont fui la misère et les conflits en quête d'un accueil un peu plus chaleureux en Europe. Allant à leur rencontre pour les aider, il leur donne la parole, restitue leurs histoires qui sont autant d'échos à la trajectoire de son père qui a dû fuir sa terre, chassé par les Turcs lors de la Grande Catastrophe en 1922.

Mercredi 18 décembre à 16h

Spectacle jeunesse « Momo le p'tit Harmo » par CadiJo. Momo le p'tit Harmo retourne à l'école, pour raconter ses

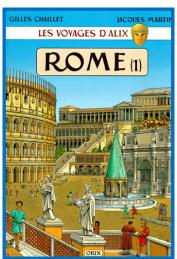
aventures musicales aux enfants. Du blues, du jazz pour les plus petits, mais surtout une aventure à la quête du grand secret : "comment grandir", que lui révèlera son grand-père, chanteur de blues. L'occasion de voyager dans les airs, sur le Nuage de Django Reinhardt, en bateau sur la Deep River Blues de Doc Watson (avec une mémorable partie de pêche), de rencontrer les animaux de la forêt qui fêtent l'été aux accents du Summertime de Gerschwin, de prendre le

train à vapeur et son "lonesome whistle" avec Sonny Terry et de chanter tous en choeur avec Momo le p'tit harmo "Laisse le bon temps rouler".

Une occasion unique, ludique et sensible, d'initier le jeune public au langage musical, sa puissance émotive, à travers le blues et le jazz.







Samedi 19 janvier à 10h

Conférence sur la BD par Alain Paul

« L'Antiquité romaine dans la BD classique », une belle entrée en matière avant le festival de la BD à Angoulême.

Alain Paul nous racontera comment les grands noms de la BD se sont inspirés de l'antiquité dans leurs histoires.

Ce sera l'occasion de retrouver Alix, Astérix et Obélix et bien d'autres



Grâce à votre bibliothèque, bénéficiez de nouvelles ressources numériques sur :

biblio.gironde.fr















Offre réservée aux personnes inscrites dans l'une des bibliothèques ou médiathèques du réseau départemental.

Plus d'informations auprès de votre bibliothécaire.















LeKiosk











Collecte Banque Alimentaire Le Vendredi 30 novembre et le samedi 1er décembre 2018



Mairie de LARUSCADE

106, Le Bourg 33620 LARUSCADE

Tél. 05 57 68 67 18

Mail: accueil@mairie-laruscade.fr

Directeur de la rédaction : Jean-Paul LABEYRIE, Maire. Rédaction : Les membres de la Commission communication

du Conseil Municipal.

Responsable de la publication : Olivier JOUENNE

Impression: SARL Imprimerie SAVIGNAC Bégle/Peujard

SIRET n°35025204500025